

MESSAGE À TOUS LES PARENTS CONCERNÉS

Mesdames,
Messieurs,

Nous vous faisons parvenir le **formulaire «Demande pour l'obtention d'un laissez-passer pour le transport scolaire 2011-2012 (SRMT-11-04-02)»**.

Selon la Politique d'admissibilité au transport scolaire, le droit au transport est établi à partir du **domicile de l'élève défini comme étant son lieu de résidence habituel**.

Si votre ou vos enfants ont droit au transport **gratuit matin et soir, vous n'avez pas à remplir ledit formulaire, ni à le retourner.**

Cependant, vous devez le remplir si vous demandez du transport pour votre ou vos enfants dans les cas suivants :

- L'élève du préscolaire, du primaire ou du secondaire **qui demeure à moins de 0,8 km ou 1,2 km ou 1,6 km de l'école**, selon le cas;
- L'élève qui utilisera le transport du midi;
- L'élève **qui fréquente une école située dans un autre quartier scolaire**;
- L'élève pour qui l'autorisation d'une deuxième adresse exige que la Commission scolaire lui réserve une place dans deux (2) véhicules différents;
- Toute autre mesure d'accommodement.

Nous vous demandons de bien lire les informations jointes au présent envoi «Tarification pour les élèves du primaire de zone urbaine, du primaire et du secondaire de zone rurale». Ce document vous permettra de connaître la tarification reliée au transport scolaire.

Veillez remplir le formulaire, le signer et le retourner **au plus tard le 13 mai 2011** au Secteur du transport scolaire de la Commission scolaire. **Toute demande de transport ne sera traitée qu'à la réception du formulaire accompagné du paiement exigé. Aucun accès au transport scolaire ne sera accordé autrement.**

La tarification demeure la même peu importe la période de l'année où l'élève s'inscrit au transport scolaire sauf en cas de déménagement. Dans ce cas, la tarification est ajustée au prorata de la période utilisée.

Si des informations additionnelles vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous au numéro de téléphone : 418 723-5927, poste 1090.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.



Louise Pigeon, régisseuse
Secteur du transport scolaire

LP/mg

p. j. Documents (2)

2011-03-22